

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2831

présenté par

Mme Moutchou, M. Benoit, M. Berrios et M. Lam

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	2 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	2 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en place, pour les collégiens et lycéens volontaires, un stage de pré-rentrée scolaire intensif de 15 jours contenant des ateliers de méthodologie, une remise à niveau en mathématiques et en français et une sensibilisation aux notions importantes qui seront abordées en début d'année dans ces deux matières.

Pour cela, il est proposé d'enlever des crédits à l'action 4 « expertise juridique » du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » pour les affecter à l'action 6 « besoins éducatifs particuliers » du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré », à hauteur de 2 millions d'euros.